

SESSION ORDINAIRE

~~~~~

**REUNION DU VENDREDI 19 JUNI 2015**

~~~~~

L'an deux mil quinze, le dix-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **9 juin 2015**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Sandra **PIERRE**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Stéphane **BEILVERT**, Alain **BELLOUARD**, Alain **BENETEAU**, Gérard **DANIEL**, Christophe **BOUCARD**, Hervé **LORIOUX**, Maurice **DEBEGUE**.

Absents excusés : Mesdames Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Monsieur Hervé **LORIOUX***), Céline **ANGOT** (*pouvoir donné à Madame Sandra **PIERRE***) et Messieurs Gérard **FAVRE** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BENÉTEAU***), Christophe **VANWALLEGHEM** (*pouvoir donné à Monsieur Stéphane **BEILVERT***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **12 mai 2015**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Nouveau service de collecte des ordures ménagères présenté par un agent du CYCLAD (ex SMICTOM),
- Devis des interventions extérieures pour TAP 2015-2016 :
 - * La Pluie qui chante,
 - * Pôle Nature,
 - * Ecole de musique,
 - * Les Ailes de la Vie.
- Tarifs communaux : cantine et garderie septembre 2015,
- Devis S.D.E.E.R. : mise en place de l'éclairage sur l'espace de stationnement et piétonnier à côté du Jardin en Folie,
- Achat matériel technique électrique (devis Espace TARDY),
- Compteur d'eau salle « La Passerelle » (devis SAUR),
- Réparation ouverture école primaire « Sérigny » (devis Menuiserie ROBIN),
- Bâtiment socio-culturel : propositions architecturales,

- Informations,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR

Nouveau service de collecte des ordures ménagères présenté par un agent du CYCLAD (ex SMICTOM) : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal Monsieur **BOUCHERIE**, agent **CYCLAD** (nouvelle appellation du **SMICTOM**) venu pour présenter le programme de modernisation de son système de collecte des déchets au sein de la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** et dont le principal objectif est de diminuer de 50 % la quantité de déchets.

A partir de **septembre 2015**, tous les foyers seront équipés de bacs roulants (1 noir et 1 jaune) dont le volume sera adapté à leur composition.

Dès le **1^{er} janvier 2016**, la fréquence des ramassages sera modifiée : 2 collectes par mois pour les déchets et 1 collecte par semaine pour les matières recyclables. Chaque foyer pourra également se procurer gratuitement un composteur pour les déchets végétaux.

La collecte sera assurée par des camions munis de bras articulés. En conséquence, les containers seront à disposer sur des endroits prévus à cet effet. Le but est de trier le mieux possible pour réduire le coût de traitement et d'élimination des déchets.

Le verre, le papier et les emballages recyclables sont revendus. Les déchets non recyclables sont collectés et incinérés et coûtent **150,00 €/tonne**.

Pour informer les administrés, un courrier sera distribué dans les boîtes à lettres courant juillet. D'octobre à novembre 2015, des réunions publiques auront lieu et des agents **CYCLAD** se déplaceront pour évaluer le calibrage des bacs, le marquage des emplacements et leur livraison.

Monsieur **BOUCHERIE** insiste sur le fait de sensibiliser la population aux méthodes de tri.

Après son départ, Monsieur le Maire entame l'ordre du jour en demandant au préalable l'ajout de 2 points :

- motion de soutien à l'**A.M.F.** pour la diminution des dotations de l'Etat,
- correctif tarifs A.C.M.

Il donne ensuite la parole à Madame Karine **DUPRAZ** pour exposer le sujet :

Devis des interventions extérieures pour TAP 2015-2016 : Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de la Commission éducation-citoyenneté-jeunesse, présente 4 devis concernant des activités et animations pour l'organisation des TAP pour l'année scolaire **2015-2016** :

.../...

.../...

Délibération
n° 2015/45

- devis de **La Pluie qui chante** → **584,00 € T.T.C.**
(*atelier initiation Graff*)
- devis **Pôle Nature du Marais Poitevin** → **330,00 € T.T.C.**
(*biodiversité de mon village*)
- devis **L'Accord Parfait** → **525,00 € T.T.C.**
(*21 séances – connaissance des instruments*)
- devis **Les Ailes de la Vie** → **390,00 € T.T.C.**
(*découverte et création d'un rucher communal*)

Suite à la présentation de ces propositions, le Conseil Municipal émet ses observations.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) accepte de financer cette dépense.

Tarifs communaux : cantine et garderie septembre 2015 : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les actualisations des tarifs cantine et garderie applicables au **1^{er} septembre 2015**.

Délibération
n° 2015/46

Cantine :

- repas maternelle → **2,50 €** au lieu de 2,45 €
- repas primaire → **2,96 €** au lieu de 2,90 €
- repas adulte → **4,95 €** au lieu de 4,85 €

Garderie :

- séance 30 mn → **1,00 €** (sans changement)
- séance – d'1 h avec goûter (matin et soir) → **1,90 €** au lieu de 1,85 €
- séance + d'1 h avec goûter (soir) → **2,35 €** au lieu de 2,30 €

Après avoir pris connaissance de ces nouveaux tarifs, le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) les accepte.

Devis S.D.E.E.R. : mise en place de l'éclairage sur l'espace de stationnement et piétonnier à côté du Jardin en folie : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du **S.D.E.E.R.** pour la mise en place de l'éclairage sur la zone située entre l'espace du **Jardin en folie** et l'espace de jeux près du bassin de rétention du lotissement « **Le Clos St Nicolas 1** » (parking et chemin piétonnier).

Délibération
n° 2015/47

Cette proposition s'élève à **18 634,38 €** :

- participation du **S.D.E.E.R.** 50 % → **9 317,19 €**
- participation commune 50 % → **9 317,19 €**

Le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) accepte de faire réaliser ces travaux de pose de candélabres.

Cette dépense sera réglée par remboursement en 5 annuités sans frais.

Achat matériel technique (devis Espace TARDY) : Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé de la Commission bâtiments publics-aménagement-environnement, expose au Conseil Municipal l'utilité pour les services techniques d'acquérir un débroussailleur muni d'une batterie au lithium sur laquelle d'autres outils peuvent être adaptés.

.../...

.../...

Délibération
n° 2015/48

Un seul devis est présenté en raison de la marque de ce type d'outillage qui n'est vendu que par les établissements **TARDY**.

Cet appareil permettrait l'arrachage des herbes sur les trottoirs et ainsi ne plus recourir à l'utilisation de désherbant.

Le montant de cet achat s'élève à **3 247,20 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) accepte d'acquérir ce matériel auprès de l'entreprise **Espace TARDY**.

Compteur d'eau salle « La Passerelle » (devis SAUR) : Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé de la Commission bâtiments publics-aménagement-environnement, présente au Conseil Municipal le devis de la **SAUR** d'un montant de **2 267,16 € T.T.C.** pour le raccordement et la pose d'un compteur à la future salle polyvalente « **La Passerelle** ».

Afin de ne pas retarder l'avancée du chantier de la salle, le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) charge Monsieur le Maire de signer la proposition de la **SAUR**.

Réparation ouverture école primaire « Sérigny » (devis Menuiserie ROBIN) : Monsieur Alain **BÉNÉTEAU**, Adjoint chargé de la Commission bâtiments publics-aménagement-environnement, rappelle au Conseil Municipal l'acte de vandalisme perpétré sur l'école de « **Sérigny** ».

Délibération
n° 2015/49

A cette occasion, un volet roulant et une baie vitrée avaient été cassés.

Monsieur Alain **BÉNÉTEAU** présente donc un devis de l'entreprise **ROBIN** de **VILLEDoux** d'un montant de **1 638,40 T.T.C.** pour la réparation de cette ouverture. Monsieur le Maire précise qu'une partie de cette dépense sera remboursée par l'assurance.

Le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) accepte de confier ces travaux à l'entreprise **ROBIN** qui réalisera du travail sur mesure en raison des cotes non standards de cette porte.

Bâtiment socio-culturel : propositions architecturales : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 2 architectes ont été consultés pour l'aménagement de la maison **BOUTIN** en bâtiment socio-culturel.

Délibération
n° 2015/50

Le cabinet **COUTIER** propose 3 solutions :

- solution 1 : réaménagement avec conservation de 50 % du bâtiment :
↳ **32 007,55 € H.T.** (honoraires) + **179 314,00 € H.T.** (travaux)
- solution 2 : réaménagement avec conservation de 40 % du bâtiment :
↳ **41 338,82 € H.T.** (honoraires) + **231 590,00 € H.T.** (travaux)
- solution 3 : destruction du bâtiment – construction d'un nouveau bâtiment :
↳ **40 840,80 € H.T.** (honoraires) + **228 800,00 € H.T.** (travaux)

Le cabinet **FRÊNESIS** propose :

- conservation du bâtiment → **15 908,40 € H.T.** (honoraires)
+ **108 000,00 € H.T.** (travaux)

.../...

.../...

Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet **FRÊNESIS (15 votants + 4 pouvoirs – 18 pour – 1 abstention)** et de faire exécuter les phases diagnostic et esquisse qui s'élèvent à **2 068,09 € H.T.**

En fonction de ces 2 phases, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner à ce projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté le **CAUE 17** (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) qui viendra en mairie le **6 juillet 2015** pour faire, à la suite de cette visite, une proposition d'aménagement sur les abords de la salle centrale.

Motion de soutien à l'A.M.F. pour la diminution des dotations de l'Etat : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion de soutien adressée par l'**A.M.F.** concernant les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Délibération
n° 2015/51

Après discussion, le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) décide d'être solidaire de l'**A.M.F.** et de soutenir sa demande auprès des pouvoirs publics.

Correctif tarifs A.C.M. : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la frappe de la délibération du Conseil Municipal en date du **24 avril 2015** concernant la tarification de l'Accueil Collectif de Mineurs, une erreur de retranscription a été commise.

Délibération
n° 2015/52

Le montant de l'heure majorée si repas pour les enfants hors commune est de **4,35 €** au lieu de 4,53 €.

En conséquence, le Conseil Municipal (**15 votants + 4 pouvoirs – 19 pour**) accepte cette modification et confirme le tarif :

- **hors commune :**
* 1 heure majorée si repas : **4,35 €**

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal des informations sur la voirie départementale et le réaménagement du centre bourg.

- Dès la fin de l'année 2015, une partie de la rue de la Paix sera refaite de l'école maternelle à la Coop (coût : **75 000,00 € T.T.C.** dont 40 % à la charge de la commune, soit **30 000,00 €**). Ces travaux devraient être réalisés en 4 jours.
- A l'automne, le Syndicat des Eaux réalisera une rénovation du réseau d'assainissement (de la rue du Bel Ebat à la place de l'Eglise).
- En 2016, la 2^e partie de la rue de la Paix (de la rue du Bel Ebat à la place de l'Eglise) sera également refaite (coût : **70 000,00 € T.T.C.** dont 40 % à la charge de la commune, soit **28 000,00 €**). Le Conseil Départemental se chargera de la maîtrise d'œuvre et du lancement de l'appel d'offres pour l'aménagement du centre bourg (de la Coop à la place de l'Eglise). Cet aménagement concerne les trottoirs, la voirie et les aménagements paysagers.
- Fin 2016 : 1^{ère} tranche de l'aménagement de la rue du Grand Moulin (entrée du bourg – rue des Raïses).

.../...

.../...

- L'arrêté interdisant aux véhicules de + 3,5 tonnes de tourner sur **ANDILLY** au carrefour de **LONGÈVES** a été pris.
- L'îlot de **Brico Dépôt** sera repensé.
- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire aura lieu le **mercredi 8 juillet 2015** à la salle des fêtes d'**ANDILLY** à 18 h 30. L'ensemble du Conseil Municipal y est invité.
- Monsieur le Maire fait circuler une pétition visant à défendre les arrêts T.G.V. en gare de **SURGÈRES** et invite les membres du Conseil Municipal à la signer.
- Un courrier de la **Communauté de Communes** informe les communes que les animateurs sportifs n'interviendront plus dans les écoles sur les temps scolaires.
- Monsieur le Maire signale qu'une demande d'enfouissement des réseaux aux Ecluses a été faite auprès du **S.D.E.E.R.** pour enfouir 2 câbles aériens et favoriser l'esthétisme du lieu rénové par le Conseil Départemental pour un montant de **1,8 millions d'euros**. Le département a passé des gaines, le **S.D.E.E.R.**, contacté, n'a toujours pas répondu. Monsieur le Maire envisage de faire l'inauguration des nouvelles écluses le **samedi 10 octobre 2015** à 11 h, la population est invitée.
- La **Communauté de Communes** a alloué la somme de **8 400 €** pour le Centre de loisirs de la commune, qui seront versés en 2 fois : 4 200 € en juin 2015, 4 200 € en octobre 2015.
- Le bureau de poste sera fermé **du 3 au 23 août 2015**. Le relais de poste se tiendra à la boulangerie « Fleur de blé » à **ANDILLY**.
- Le Conseil Départemental a octroyé une subvention de **793,20 €** pour l'achat d'un abri bus.
- Pour les festivités du 14 juillet, une réunion aura lieu pour l'organisation du repas le **mercredi 1^{er} juillet 2015** à 20 h. Le feu d'artifice a été commandé : Messieurs Maurice **DEBÈGUE**, Hervé **LORIOUX**, James **BOUTIN**, Gérard **DANIEL**, Gérard **FAVRE** se chargeront de l'installer.
- Le **Jardin en folie** invite la population à désherber les plates-bandes plantées par les élèves le **samedi 20 juin 2015** à 10 h. Monsieur le Maire salue l'investissement de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire poursuit avec les questions diverses :

- Madame Florence **CHEVILLON** évoque le projet de « la Semaine de l'Arbre » à voir avec les directrices et propose que les enfants de « Sérigny » restent après le repas de midi pour faire les plantations vers l'école maternelle. Elle évoque aussi le passage étroit sur le parking de l'école maternelle qui limite la circulation à pied quand il y a beaucoup de voitures, certaines zones s'avèrent même dangereuses. La commission Voirie doit réfléchir à un cheminement jusqu'à la salle polyvalente. La réalisation devrait se faire ensuite rapidement.
- Monsieur Gérard **DANIEL** s'étonne que toutes les aubettes ne soient pas pareilles. Monsieur le Maire lui répond que toutes n'ont pas encore été rénovées mais c'est prévu ainsi que l'installation de bancs et de porte-vélo pour celle de la place de l'Eglise.
- Madame Elodie **CAILLAUD** précise que le prochain Conseil votera l'AD'AP. Elle demande si la structure de jeux de « Sérigny » peut être ouverte pendant les vacances. La réponse est positive, la table et les bancs devraient être bientôt installés.

.../...

.../...

- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** a réuni sa commission Animation du Conseil Municipal des Jeunes. 4 étaient présents et souhaitent participer aux festivités du 13 et 14 juillet : vente de popcorn, de barbe à papa, chamboule tout à l'effigie du CMJ, expo photo et campagne pour le renouvellement du CMJ. Le Conseil Municipal des Jeunes souhaite aussi participer au festival de campagne urbaine qui aura lieu le **samedi 22 août 2015** à **ANDILLY** avec l'association **La Pluie qui chante** avec laquelle ils ont rendez-vous le **3 juillet 2015**. Mme Valérie **BLANC-MONTUS** en profite pour évoquer la situation de cette association marandaise qui est menacée d'expulsion le **27 juillet 2015** car Monsieur le Maire de **MARANS** souhaite récupérer les locaux. Le CMJ sera aussi présent lors du forum des associations et souhaite organiser une boum le **5 décembre 2015**. Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 et que le repas des Anciens sera le **dimanche 29 novembre 2015**.
- Madame Diane **DE BARROS** signale qu'elle a été interpellée sur le sens de la circulation et précise qu'il y a 30 ans la commune comptait 10 employés communaux et non 3.
- Madame Florence **CHEVILLON** demande pourquoi les fêtes ne sont pas à « Sérigny ». Monsieur le Maire et d'autres conseillers lui font remarquer qu'il y a un problème d'emplacement et de stationnement.

Prochaine réunion de Conseil Municipal prévue le **vendredi 17 juillet 2015** à 20 h.

8 délibérations ont été prises (*du n° 2015/45 au n° 2015/52*) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 58.

Ont signé au registre les membres présents.

Sylvain FAGOT	Maire	
Céline ANGOT	Conseillère Municipale	<i>Absente excusée</i>
Stéphane BEILVERT	Adjoint	
Alain BELLOUARD	Adjoint	
Alain BENETEAU	Adjoint	
Valérie BLANC-MONTUS	Conseillère Municipale	
Christophe BOUCARD	Conseiller Municipal	
Elodie CAILLAUD	Conseillère Municipale	
Florence CHEVILLON	Adjointe	
Gérard DANIEL	Conseiller Municipal	
Diane DE BARROS	Conseillère Municipale	
Maurice DEBEGUE	Conseiller Municipal	
Karine DUPRAZ	Adjointe / Secrétaire de séance	
Gérard FAVRE	Conseiller Municipal	<i>Absent excusé</i>
Chantal LE GARREC	Conseillère Municipale	
Hervé LORIOUX	Conseiller Municipal	
Sandra PIERRE	Conseillère municipale	
Stéphanie ROBERT	Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
Christophe VANWALLEGHEM	Conseiller Municipal délégué	<i>Absent excusé</i>